



facilitateur d'implantation

Compte rendu Commission écoParc de la zone industrielle du Bois-de-Bay (ZIBAY) 17 juin 2025

FTI (salle Vernets, 5ème), Avenue de la Praille 50, 1227 Carouge
De 14h à 16h15





Compte rendu de la Commission écoParc ZIBAY du 17.06.2025

Présent-e-s :

Représentants des entreprises et de l'AZIBAY :

Bertrand Girod, Serbeco SA
Nicolas Maulini, Maulini SA

Représentante de la commune de Satigny :

Nathalie Braunschweiger, Cheffe de projet espace public et mobilité (en visio)

Représentants de l'État de Genève :

Samuel Marques, Ingénieur, OCT
Hervé Vaucher, Ingénieur, OCT (en visio)

Représentante de la FTI :

Delphine Louillet, Référente écoParc

Mandataires AMO accompagnant la FTI :

Maude Sauvain, Latitude Durable
Daniel Alvarez, Latitude Durable

Invité-e-s

Représentant-e-s de l'association Eco-Citoyen :

Diana Liu, collaboratrice
Rémi Merle, Secrétaire général

Excusé-e-s :

Représentante de la commune de Satigny :

Anne Revaclier, Conseillère administrative

Représentant de l'État de Genève :

Nicolas Bongard, Directeur général adjoint, OCEI

Déroulé de la séance

Informations préalables

Demande des entreprises :

- Les entreprises souhaitent que la prochaine réunion de la commission se tienne sur le site de la ZIBAY.

1/ Projet de lutte contre le gaspillage alimentaire « Free-Go »

Présenté par : Association Éco-Citoyen

Contexte : L'association Éco-Citoyen, active depuis 10 ans à Genève, présente le projet de lutte contre le gaspillage alimentaire « Free-Go ». L'objectif est d'explorer les possibilités d'intégration du projet Free-Go dans les zones industrielles.

Échanges :

- Suggestion des entreprises de voir pour un partenariat avec les restaurateurs (produits bruts uniquement).
- Suggestion d'implanter les frigos près des fournisseurs.
- Réflexion sur la pertinence en zone industrielle, les utilisateurs actuels étant surtout des non-actifs et étudiants.
- Nécessité d'un emplacement avec prise électrique et abri partiel.



Suites :

- Test envisagé sur la ZIBAY pour évaluer la pertinence du dispositif en zone industrielle.
- FTI transmettra l'information à la commune de Satigny pour sonder son intérêt.

2/ Elargissement du Pont-de-Peney

Présenté par : OCT

Contexte : Présentation du planning de travaux prévu pour l'élargissement du Pont-de-Peney et échanges sur l'opposition exprimée par certains propriétaires riverains avec ses répercussions sur la mise en œuvre des 2 projets d'aménagements cyclables (de part et d'autre du Pont et le long de la route du Bois de Bay).

Échanges :

- Planning des travaux d'élargissement du Pont de Peney :
 - Travaux estivaux sur deux étés consécutifs (juillet-août) pour limiter l'impact sur la circulation.
 - Interruption des TPG durant l'été, mais maintien des mobilités actives en tout temps.
 - En dehors de l'été, les heures de pointe seront évitées pour limiter l'impact sur le trafic.
- Opposition des propriétaires :
 - Refus des aménagements cyclables situés sur la rive droite du Rhône par certains co-propriétaires de la parcelle concernée.
 - Risque de blocage des aménagements provisoires pour la mobilité douce sur la route du Bois de Bay (même co-propriétaires).
- Demandes des entreprises :
 - Assurer la continuité cyclable entre les deux ronds-points.
 - Réaliser les travaux du pont et des pistes cyclables simultanément.
 - Possibilité d'avancer sur les aménagements cyclables en amont du pont, sur la rive gauche du Rhône, indépendamment de la rive droite.

Suites :

- Retour attendu des copropriétaires après l'AG du 20 juin. Transmission des conclusions de l'AG par l'OCT aux membres de la commission.
- Courriel de l'AZIBAY à la PPE pour souligner l'importance des 2 projets d'aménagements cyclables.

Hors séance et pour le suivi : en lieu et place du courriel, des échanges téléphoniques ont eu lieu avec la gérance et plusieurs propriétaires importants en prévision de l'AG, malheureusement sans succès.

- Rédaction d'un courrier formel de l'AZIBAY au canton.
- Pas de solution provisoire envisagée par l'État tant qu'un accord avec les copropriétaires sur le foncier (stationnement) n'est pas trouvé.

3/ Aménagements cyclables sur la Route du Bois-de-Bay

Présenté par : OCT

Contexte : Point d'avancement sur le projet d'aménagements cyclables sur la Route du Bois-de-Bay et sur la mise en place d'aménagements provisoires.

Échanges :

- Séance de lancement AVP le 12 juin 2025.
- Enjeux principaux :
 - Places de stationnement
 - Arrêts de BUS
 - Cônes de visibilité
 - Sorties de privés
- Coordination avec la commune de Satigny : élaboration parallèle d'un projet sur la route de Peney pour le trafic cycliste de transit.

Suites :

- Aucune solution provisoire envisageable sans résolution préalable de la question du foncier lié au stationnement (cf. point 2).



4.1/ Divers : Rentrée des entreprises de la ZIBAY

Présenté par : FTI et représentants des entreprises

Contexte : L'AZIBAY organise la rentrée des entreprises le 17 septembre 2025 et invite ZIBAY ECOPARC et la commissions écoParc à participer.

Échanges :

- Les représentants des entreprises proposent que la commission écoParc et le projet ZIBAY ECOPARC prennent la parole à cette occasion.
- Il est précisé que seules les entreprises membres de l'AZIBAY seront invitées, à l'exception des membres de ZIBAY ECOPARC, qui seront tous conviés, même s'ils ne font pas partie de l'AZIBAY.
- Visite :
 - Pas de visite prévue pour la rentrée des entreprises.
 - Lors du prochain COPIL ZIBAY ECOPARC, il sera proposé d'organiser une visite des entreprises de la zone.

Suites :

- Une coordination entre la FTI, les entreprises et ZIBAY ECOPARC est nécessaire durant l'été pour organiser l'événement.

4.2/ Divers : Rencontre annuelle des commissions écoParc 2025

Présenté par : FTI

Contexte : Préparation de la rencontre annuelle des commission écoParc (2^{ème} édition) qui aura lieu le jeudi 20 novembre 2025 au matin.

Échanges :

- La FTI présente les premiers principes du programme de la rencontre et invite les entreprises à partager un retour d'expérience.
- Les entreprises proposent d'aborder la récente modification de la législation fédérale concernant la création de communautés énergétiques locales (CEL).

Suites :

- La FTI envoie un courriel aux entreprises pour expliquer les objectifs de cette rencontre annuelle.
- Les entreprises relaieront l'information afin de mobiliser d'autres acteurs de la zone.

4.3/ Divers : Site web des commissions écoParc

Présenté par : FTI

Contexte : La FTI invite les participants à faire des retours sur la nouvelle version de son site web, en particulier sur la page dédiée aux commissions écoParc.

Échanges :

- Les entreprises interrogent la FTI sur la disponibilité du nombre d'employés par entreprise dans l'annuaire.

Suites :

- La FTI vérifie ce point.

Hors séance, retour de la FTI :

- *Actuellement, l'annuaire de la FTI ne donne pas cette information. La FTI étudie les possibilités d'intégrer cette donnée.*

4.4/ Divers : Travaux sur la route d'Aire-la-Ville – été 2025

Contexte : Échange sur les travaux prévus durant l'été 2025 sur la route d'Aire la Ville.

Échanges :

- Travaux en deux phases du 23 juin au 11 juillet puis jusqu'au 15 août avec pose d'un revêtement phono-absorbant et la rénovation du système d'évacuation des eaux.
- Des déviations sont prévues pour les utilisateurs en provenance de Châtillon et des Cheneviers.
- Un mécontentement est exprimé face au manque de coordination entre les différents chantiers en cours ou à venir (Pont-de-Peney, route d'Aire-la-Ville, aménagements cyclables) et au manque d'information plus en amont des travaux.



- Il est précisé que tous les projets n'ont pas le même impact sur la circulation, et que seul le chantier du Pont-de-Peney implique une interruption complète du trafic.

Suites :

- Aucune action immédiate, mais il est attendu une meilleure coordination des futurs chantiers et une communication plus en amont de la part des autorités.

4.5/ Divers : Barreau routier Montfleury et ½ jonction Canada

Contexte : Échange sur les nouveaux délais annoncés pour le barreau routier Montfleury et la ½ jonction Canada.

Un COPIL OFROU-Canton a eu lieu mi-juin. Ce dernier a permis de recalibrer les plannings.

Échanges :

- La date de mise en service de la ½ jonction et du barreau routier est annoncée pour la fin 2033.
- Les entreprises soutiennent une dissociation des deux projets (demi-jonction et barreau routier), en particulier depuis la fermeture de la route de la Garenne, qui renforce l'urgence d'améliorer les connexions entre la ZIBAY et la ZIMEYSAVER.
- Des discussions sont en cours à ce sujet, notamment avec la commune de Bernex.
- Les entreprises notent l'absence de présentation technique récente sur ces deux projets.

Suites :

- Les entreprises demandent un retour sur la faisabilité de dissocier les projets, afin de permettre une mise en œuvre rapide du barreau routier, jugé prioritaire.

4.6/ Divers : Restrictions de circulation dans le secteur de Montfleury

Contexte : Échanges sur la mise en place d'une barrière temporaire sur la route de la Garenne dans le cadre des travaux du BHNS et de l'impact du trafic dévié.

Échanges :

- La barrière a été installée le 3 juin pour une durée de 6 mois.
- Des comptages de trafic ont été réalisés en amont, à la demande conjointe de l'OCT et de l'AZIPRO, ce qui a retardé la mise en place de la barrière.
- Comme solution à l'impact du trafic dévié, les entreprises proposent une circulation en sens unique :
 - Sens unique sur le chemin de la Garenne
 - Sens inverse sur Vernier

Suites :

- La commune de Satigny transmettra les informations reçues concernant la situation.

4.7/ Divers : Audit mobilité (propositions spontanées TPG)

Contexte : Certaines entreprises de la ZIBAY ont reçu une proposition spontanée d'audit mobilité de la part des TPG.

Échanges :

- Plusieurs participants n'avaient pas été informés du démarchage des TPG.
- Il est constaté des avancées sur d'autres zones industrielles (ZIPLO, ZIMEYSAVER), notamment des hubs de mobilité et une centrale mobilité. Il serait souhaitable d'initier une démarche similaire sur la ZIBAY.

Suites :

- Les entreprises souhaitent explorer les possibilités d'action sur la ZIBAY, en cohérence avec les initiatives menées sur les autres zones industrielles.

4.8/ Divers : Pour une signalétique claire et harmonisée

Contexte : Il existe plusieurs types de signalétique des entreprises dans la ZIBAY.

Échanges :

- Les entreprises s'interrogent : existe-t-il une réglementation, une obligation ou une recommandation pour une signalétique homogène des entreprises en zone industrielle ?



- Il est présenté l'exemple de la ZIPLO, où la commune (Plan-les-Ouates) a décidé de retirer tous les panneaux-entreprises du domaine public existants, jugés obsolètes, confus et trop complexes à mettre à jour.

Suites :

- La commune de Satigny se renseigne en interne et reviendra vers la commission avec des éléments complémentaires.

4.9/ Divers : Gestion des places de parking 3h

Contexte : Discussion autour de la gestion des places de stationnement en zone bleue sur la route du Bois-de-Bay.

Échanges :

- La durée standard en zone bleue est limitée à 1 heure.
- Certaines nouvelles places créées permettent un stationnement de 3 heures.
- Les entreprises s'interrogent sur cette différence de traitement, notamment pour les visites professionnelles, où 3 heures seraient plus adaptées.

Suites :

- La FTI vérifiera le statut des places situées sur son domaine et fera un retour à la commission.

4.10/ Divers : Coupes arbres le long du Rhône

Contexte : Des coupes d'arbres ont été observées le long des berges du Rhône, dans un périmètre classé comme zone protégée.

Échanges :

- Des membres de l'AZIBAY s'étonnent de l'ampleur des coupes, d'autant plus que la protection du site empêche la réalisation des cheminements initialement prévus par le PDZIA.
- Faute de temps, ce point n'a pas pu être abordé en commission.

Suites :

- La FTI s'informe et fournit un retour aux participants.

Hors séance, retour de la FTI :

- *L'OCAN, sur mandat des SIG, a lancé un projet de renaturation des hauts-fonds du Rhône.*
- *Le but est de renaturer les zones de sédiments qui sont bien visibles durant l'abaissement du Rhône.*
- *Au-delà de la diversification des milieux du Rhône, cette renaturation a pour but de créer des zones de tranquillité / sauvetage pour la faune lors des abaissements.*
- *Pour ce qui est des défrichements forestiers plus spécifiquement, ils visent:*
 - *À accéder à la zone de chantier,*
 - *Remettre en lumière l'embouchure du Nant de Maison carrée,*
 - *Créer des niches pierreuses pour les reptiles (enjeu vipère),*
 - *Créer une butte à hirondelle des rivages.*

4.11/ Divers : PFAS

Contexte : Échanges autour de la gestion des sites pollués et contaminés par les PFAS et clarification des responsabilités superficiant/superficière.

Échanges :

- La FTI fait un retour hors commission aux participants.
- Faute de temps, ce point n'a pas pu être abordé en commission.

Suites :

- La FTI s'informe et fournit un retour aux participants.

Hors séance, retour de la FTI :

En Suisse, depuis le 1er août 2024, des valeurs PFAS limites ont été fixées pour les poissons, les crustacés, les œufs, la viande et les abats.

La fixation de valeurs limites est en cours pour l'élimination des déchets, pour l'évaluation des pollutions présentes dans le sol et le sous-sol et le rejet de déversement dans les eaux (Motion Maret 22.3929).



Adoption en novembre 2024 d'un projet de loi pour un crédit d'investissement (+ 4 millions de francs) pour la révision du cadastre des sites pollués intégrant les PFAS :

- *Recherche et intégration de nouveaux types d'activités (incendies, stockage mousses, sites industriels non pris en compte en 2004 (mise en place de l'outil initial), etc.)*
- *Réévaluation de tous les anciens sites déjà classés*
- *Objectif final : exiger l'assainissement des sites contaminés.*

Pour la répartition des frais, une clé de répartition est mise en place :

Sites pollués : aménageur, superficiaire.

Sites contaminés : 80 % pour le pollueur par comportement, et 20 % pour le pollueur par situation, répartis entre le propriétaire(superficial) (≈ 5-10 %) et le superficiaire (≈ 15 -10%).

La clé de répartition pour les sites contaminés est issue d'un arrêté du tribunal fédéral.

Les cas pratiques se développent et les manières de faire sont amenées à évoluer en fonction des retours d'expérience.

Rédaction du CR, Latitude Durable